

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de CAEN NORMANDIE

ASSEMBLEE GENERALE
Séance du 6 juillet 2022
à Rots

D E L I B E R A T I O N

Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT, DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES MEMBRES DE LA CCI CAEN NORMANDIE

Conformément au Règlement Intérieur de la CCI Caen Normandie et notamment son article 1.1.4, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des membres élus et des membres associés, ainsi que leurs représentants titulaires d'un ordre de mission ou d'un mandat de représentation, sont pris en charge par la CCI sur présentation de justificatifs et dans des conditions et des barèmes prédéfinis par l'assemblée générale de la CCI en conformité avec les dispositions relatives aux frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale et des contributions sociales prévues par le code de sécurité sociale.

La délibération de l'assemblée générale est annexée au règlement intérieur et fait l'objet d'une diffusion en interne de la CCI à l'ensemble des membres et du personnel. Sa révision s'effectue dans les mêmes conditions.

Le cadre de principe est défini en annexe de la présente délibération.

Aussi, il est proposé à l'assemblée générale :

- d'approuver les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus, les membres associés ainsi que leurs représentants titulaires d'un ordre de mission ou d'un mandat de représentation dans l'exécution de leurs missions, telles que détaillées en annexe de la présente délibération.

.....

***Cette délibération est adoptée par : 17 voix pour
0 voix contre
0 abstention***

Membres titulaires en exercice :	30
Membres titulaires présents :	17
Membres titulaires excusés :	13
Membres titulaires absents :	0
Quorum :	16

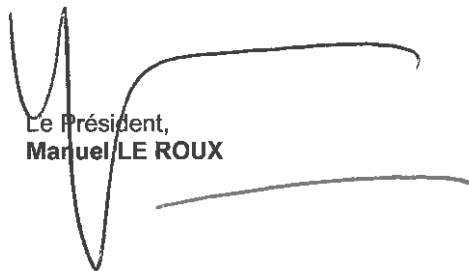
Membres titulaires présents :

D. BISEGNA, F. BLONDEL, T. BOUVET, C. BUOT, L. CHAVANY, G. COTE, JP. COUSIN, B. DECLOMESNIL, M. DURAND
E. GARCIA, I. LAISNEY-LATOUCHE, M. LE ROUX, F. LEFEVRE, T. LHUILLERY, C. MULLER, S. ORCIER, I. ZAOUÏ.

Membres titulaires excusés :

S. AUUVY, M. BLONDEL, E. BOCQ, L. CHEMLA, A. DOBROWOLSKI, M. GEORGET, M. GOSSET, E. LE GOFF, D. LECOMTE,
G. PIGNET-CONDAL, T. SELIER, C. TISON, C. VAUSSY.

Pour ampliation,



Le Président,
Manuel LE ROUX



Le Secrétaire Membre du Bureau,
Emilie GARCIA

